
Adresse de la société populaire de Bourges (Cher) qui annonce l'envoi d'argenterie et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Bourges (Cher) qui annonce l'envoi d'argenterie et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 353-354;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36182_t2_0353_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Législateurs, les sans-culottes de Coligny semblables aux héros de Thermopylæ (sic), aux Républicains de Numance ont juré de ne quitter les armes qu'à la mort. A l'instant nos femmes et nos enfants ont juré de ne pas reconnoître pour leurs pères et leurs époux, ceux qui seraient assez lâches pour se laisser désarmer: plutôt la mort qu'une si grande infamie.

Recevez nos hommages, les hommages des hommes libres, la soumission aux lois, l'obéissance aux corps constitués, l'union, l'énergie et plus de pitié parmi nous.

Chaque jour nous bénissons le gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné.

Vive la Montagne, ça ira, Vive la République, ça va!

Noms de ceux qui, appelés, n'ont pu signer.

BOUVARD, GOYARD, MICHOTET, BIZARD, SURAND, GAUTHIER, TERMINAL, BENEY [suivi de 32 autres noms].
CROZET (présid.), DENIS LOUIS COSEE, DUPONT, ROBIN, PERNE, MILLET, MAURICE [et 51 autres signatures], puis BERRARD (secrét.).

25

La commune d'Aubigny, département du Cher, fait don de l'argenterie, vermeil, galons et étoffes de son église (1).

Mention honorable (2).

[Etat, s. d.] (3)

	mars	onces	gros
Vermeil	4	2	5
Argenterie	52	2	»
Galons fins, étoffes, etc.	230	4	»
Galons faux	43	1	»
Cuivre doré	5	7	»
Cuivre jaune	756	7	»

Ornements fins

Deux chasubles, trois chapes, une bannière, deux tuniques, quatre étoles, quatre manipules.

Ornements faux

Quatre glands de bannière.

26

La société populaire de Bourges, département du Cher, offre à la patrie un marc 2 onces 7 gros d'or, 380 mars une once 2 gros d'argent, et 10 mars 4 onces de galons d'or conquis par le génie de la liberté sur le faste sacerdotal; elle applaudit aux mesures révolutionnaires que la Convention a prises pour sauver la patrie; l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, et à ne quitter le glaive national qu'après avoir purgé le sol de la liberté, des conspirateurs et des traîtres qui osent encore le menacer (4).

Mention honorable (5).

(1) P.V., XXIX, 263.

(2) Bⁿ, 26 niv., (suppl.).

(3) C 288, pl. 878, p. 17.

(4) P.V., XXIX, 263. Mention dans J. Sablier, n° 1079; J. Fr., n° 479; *Abrev. univ.*, p. 1528.

(5) Bⁿ, 27 niv., (2^e suppl.).

[MICHOUNET et DENGLEX, au nom de la Sté popul. de Bourges] (1). « Citoyens Représentans,

Nous venons, au nom de la Société populaire de Bourges, offrir à la patrie un marc deux onces sept gros d'or, 380 mars 1 once 2 gros d'argent et 10 mars quatre onces, quatre gros de galon d'or, le tout conquis par le génie de la liberté sur le faste et le luxe.

Nous avons en outre remis à la municipalité de notre commune un nombre considérable de chemises, de bas, de souliers et autres objets d'équipement qui ont été déposés dans le bureau de la Société.

Nous profitons de cette circonstance pour payer à la Convention nationale le tribut d'éloges et de reconnaissance que les amis de la liberté et de l'égalité de Bourges lui doivent, et pour applaudir avec la France entière aux mesures révolutionnaires que vous avez prises pour sauver la chose publique. Continuez, Législateurs, continuez vos glorieux et salutaires travaux. Restez à votre poste jusqu'à la paix. Nous vous en conjurons au nom de la patrie en danger. Ne quittez surtout le glaive national qu'après avoir purgé le sol de la liberté, des conspirateurs et des traîtres qui osent encore la menacer. Le moment de la vengeance populaire est arrivé. Frappez de grands coups et faites tomber toutes les têtes coupables.

Vous avez détruit le tyran et une partie de sa race impure, et le peuple a vu avec plaisir ce grand acte de justice nationale.

Vous avez renversé les chefs d'une grande faction qui siégeoient au milieu de vous et la République a applaudi à leur mort.

Vous tenez en ce moment les fils d'une autre conspiration qui tient au parti de l'étranger. Arrêtez-en les agens et livrez-les à l'échafaud.

Vous venez d'envelopper du filet républicain une autre espèce de sangsue du peuple, les ci-devant fermiers généraux, intendans, banquiers, agens d'émigrés. Ne lâchez les uns qu'après avoir fixé le maximum d'un juste bénéfice sur leurs prétendues fermes, et leur avoir fait régorgner les sommes immenses qu'ils ont volées au Trésor public. Faites rendre aux autres compte de leur fortune avant et depuis leur emploi en finance, et envoyez les troisièmes au tribunal révolutionnaire qui saura en faire bonne justice.

Que les négociants qui ont calculé d'un manière atroce sur les denrées de première nécessité et souri à la rébellion de Lyon soient arrêtés comme suspects et qu'une taxe révolutionnaire soit la prime due à leurs vices criminelles.

Représentans montagnards, les sans-culottes de Bourges ne sont pas partisans de la loi agraire, ils savent que l'égalité dans les fortunes est impossible et qu'elle seroit d'ailleurs préjudiciable à l'agriculture et au commerce; mais ils pensent que la France ne peut être parfaitement libre tant qu'elle aura de grands propriétaires. Il n'est pas juste en République que les uns aient tout et les autres rien. Il est prouvé d'ailleurs que l'or des riches sert plutôt la contre-révolution que la patrie. Ne serait-il pas juste de mettre un frein à l'ambition de ces hommes qui se comptent avant la mère commune en décrétant un maximum de fortune par tête.

(1) C. 288, pl. 878, p. 18. Etat des dons daté du 23 frimaire (p. 19).

Telles sont, citoyens représentans, les vues des sans-culottes de Bourges: ils les soumettent avec confiance à votre sagesse et à vos lumières.

Ils n'abuseront point de vos momens, ce seroit un vol à la nation. Pour vous donner une idée de leurs principes et des effets qu'ils produisent dans leur commune, ils déposent sur votre bureau le procès-verbal de leur séance du ... brumaire, ils y ajouteront qu'une de leur jouissance est de n'avoir ni prêtres, ni église, que leur ci-devant cathédrale dédiée à la Raison universelle a été inaugurée décadi dernier, que cette cérémonie civique a été suivie du mariage de quatre filles vertueuses qui ont été dotées de chacune 1 000 l.; qu'un scrutin épuratoire a fait justice des modérés et des Feuillans qui s'étoient glissés parmi eux, que les hommes suspects sont en état d'arrestation, que les malheureux sont secourus, enfin que les patriotes sont en force.

Pour nous, nous jurons en leur nom qu'ils ne souffriront jamais qu'il soit porté atteinte à la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, et qu'ils périront s'il le faut pour la Montagne.»

27

Le conseil-général de la commune de Saint-Sever, département des Landes, annonce, au nom des sans-culottes de cette commune, qu'ils sont affranchis pour jamais du joug de la superstition; et pour effacer tout ce qui tend à en rappeler le souvenir, ils demandent que le nom de Saint-Sever soit changé en celui de Mont-Adour. Il invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (1).

Mention honorable (2), renvoi au comité d'instruction publique.

[*Saint Sever*, 3 niv. II] (3)

« Législateurs,

Organes des sans-culottes de notre commune, nous vous demandons de changer le nom de St-Sever en celui de Montadour. Toutes idées de fanatisme nous rappellent les malheurs de nos pères; nous voulons les éloigner. Guéris des prestiges de l'illusion, nos yeux se sont ouverts sur l'imposture des prêtres. Nous les avons connus, nous les avons chassés et le temple où ils prêchoient la tyrannie et le mensonge devenu tout à coup le temple de la liberté ne retentit plus aujourd'hui que de la voix triomphante de ses fidèles apôtres.

C'est encore là un de vos bienfaits, nos dignes mandataires; grâce à vos généreux efforts, grâce aux rayons de lumière sortis du milieu de vous, après avoir été arrachés à la tyrannie que votre énergie toute républicaine, par votre constante et inébranlable fermeté, nous sommes pour jamais affranchis du joug honteux de la superstition.

Restez à votre poste, Législateurs, nous vous

en conjurons, au nom de la patrie; faites tomber sous le glaive de la loi tous ses enfans dénaturés qui veulent la déchirer et la vendre; maintenez à l'ordre du jour la mort et la terreur; déportez tous les ci-devant nobles signalés comme suspects depuis le commencement de la Révolution, et bientôt nous aurons déjoué les infâmes projets des Pitt et des Cobourg, bientôt nous verrons tous les despotes coalisés nous demander la paix. C'est alors que la félicité politique débarrassée de ses entraves reposera pour toujours sur les fondemens inébranlables que vous avez jetés, sur la Constitution, votre immortel ouvrage. C'est alors aussi que vous pourrez aller recueillir les douces récompenses de vos travaux dans les bras de vos amis et de vos frères, ce sont les seules. O Législateurs, qui soiez dignes de vous.

Périsent les tyrans, Vive la République une et indivisible.»

DUPIN (*maire*), PELLEU (*off. mun.*), DARPLEIX (*notable*), JANBOUT (*notable*), [et 11 autres signatures].

28

Les administrateurs du district de Loudun font part à la Convention que la chute des brigands de la Vendée, des prêtres et des nobles a entraîné celle des erreurs qu'ils cherchoient à propager; ils remettent le bordereau du premier envoi qu'ils viennent de faire à la monnoie de Paris du produit de la déponille des églises, dont le montant est de 97 mares 3 gros en argent, 7 mares 7 onces en vermeil, 2 mares en galons (1).

Mention honorable (2).

[*Loudun*, 16 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

Les infâmes brigands de la Vendée, les prêtres et les nobles sont tombés, et avec eux les erreurs qu'ils cherchoient à propager. Le flambeau de la saine philosophie, ouvrage de nos augustes représentans a fait sentir sa douce influence dans notre district. Les citoyens habitans des campagnes regardent à juste titre notre heureuse révolution comme le plus grand des biens, aussi les voyons-nous à l'envi secouer le joug de l'erreur et de la tyrannie et apporter au creuset national tous les signes de la démence et de la servitude. Le bordereau des premières données s'en convaincra sans réplique. Encore un peu de temps et notre sol sera, proprement dit, celui de la saine philosophie. Voilà un des principaux bienfaits de nos pères de la Montagne. Que ne sont-ils immortels.»

CANNEL, A. LERIN, ERNAULT, BERTHEAUD, GOUIN (*agent nat.*).

(1) P.V., XXIX, 263.

(2) Bⁿ, 27 niv. (2^e suppl^r).

(3) Fⁿ, 1008ⁿ, pl. 2, p. 1690.

(1) P.V., XXIX, 263. Mention dans *J. Sablier*, n^o 1079.

(2) Bⁿ, 27 niv. (2^e suppl^r).

(3) C., 288, pl. 878, p. 1, 2.